

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

La lutte traditionnelle va être introduite dans les activités d’Education physique et sportive (ministre)

- Sports -
Date de mise en ligne : jeudi 2 dcembre 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Dakar, 19 nov 2010 (APS) La lutte traditionnelle, sport national au Sénégal, va être introduite dans la pratique de l'Education physique et sportive (EPS) au niveau des établissements scolaires, à la faveur de la relance de cette discipline appuyée par une convention liant la Conférence des ministres de l'Education ayant le français en partage (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports de l'espace francophone.

source : www.aps.sn - 19 novembre 2010

"La lutte traditionnelle fera partie comme les autres disciplines de la panoplie d'activités physiques qui seront dispensées dans les établissements scolaires", a dit le ministre de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales, lors de la cérémonie de signature de la convention avec le président de la CONFESJES, vendredi en marge des travaux de la 54ème Réunion ministérielle de la CONFEMEN.

Une convention a été signée entre le tout nouveau président de la Conférence des ministres de l'Education ayant le français en partage (CONFEMEN), le ministre Kalidou Diallo, et le président de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), le ministre burundais, pour la *"relance de l'Education physique et sportive (EPS) dans les établissements scolaires"*.

Pour le président de la CONFEMEN, Kalidou Diallo, *"heureux d'apposer sa 1ère signature sur cette convention"*, la relance des activités physiques dans les établissements scolaires et universitaires est *"un moyen d'éducation, de formation, d'amélioration de la santé physique et morale de l'individu"*.

"Ce n'est pas un hasard si les activités commémorant le cinquantenaire de l'institution ont débuté par une randonnée pédestre de 9 km à travers les artères de Dakar, puis par un tournoi de football scolaire et de lutte traditionnelle", pour marquer le rôle de la pratique du sport considéré comme *"une école pour la vie"*, a-t-il souligné.

Pourtant, aujourd'hui, la pratique du sport reste très négligée dans les établissements scolaires des pays du Sud à tous les niveaux de l'enseignement, a soutenu M. Diallo, relevant pourtant l'intérêt des jeunes pour les activités sportives.

L'EPS a occupé jadis un rôle important dans les systèmes d'enseignement avec au moins 2 heures par semaine réservées à l'EPS dans l'emploi du temps de l'élève, pour *"s'initier à la pratique de ce type d'activités physiques et exprimer leurs potentialités athlétiques et gymniques"*.

De plus, une après-midi était aussi réservée exclusivement aux compétitions sportives interclasses ou inter écoles.

"Aujourd'hui, partagée entre 2 ou 3 départements ministériels, le sport scolaire et universitaire connaît des difficultés dans la plupart des pays membres du Sud", a noté le secrétaire général de la CONFESJES Youssouf Fall. Il a ainsi relevé dans la pratique la place réduite de l'EPS dans le système scolaire dans le domaine des infrastructures, de l'emploi du temps et des moyens entre autres.

Ainsi, par cette convention entre les *"deux institutions surs"*, la pratique de l'Education physique et sportive sera rendue obligatoire à tous les niveaux de l'enseignement (élémentaire, moyen et supérieur).

En 2005, une enquête menée par l'Unesco dans une dizaine de pays de l'Afrique de l'Ouest, membre de la CONFESJES révèle que la situation de l'EPS dans les établissements d'enseignement connaît un niveau de dégradation qui inquiète à la fois les éducateurs et les dirigeants sportifs avertis, a dit M. Fall.

C'est pourquoi avec la convention entre les deux institutions, la pratique du sport dans les établissements scolaires va être réglementée à travers des dispositions institutionnelles et juridiques, des moyens d'enseignement et la formation des principaux acteurs chargés de dispenser la discipline.

Déjà un document de plaidoyer à l'intention de tous les Etats membres a été élaboré pour retracer la situation de l'EPS dans les 3 ordres d'enseignement, les principales contraintes au développement de l'EPS, l'argumentaire pour la relance de l'activité et les mesures et stratégies d'action pour la relance.

Le plaidoyer s'adresse donc aux ministres en charge de l'Education, des ainsi qu'aux syndicats d'enseignants, bailleurs de fonds, parents d'élèves, cadres supérieurs de l'Education et au Mouvement sportif national et international.

ADL/BK
